No. 43f	CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE: Réponse à ordre; rapports d'ingénieurs et autres, faits depuis le ler octobre dernier, au sujet de la route du chemin de fer du Pacifique ou de la construction d'aucune de ses parties et du transfert des rails de l'Île Vancouver à Yale.
No. 43g	Réponse à ordre ; rapports d'ingénieurs et autres, au sujet de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique entre Esquimalt et Nanaimo, tracée en 1875. (Pas imprimée.)
No. 43h	Contrat passé entre Fraser, Manning et Cie. et Sa Majesté la reine Victoria, pour l'exécution des travaux d'excavation, etc, entre la rivière à l'Aigle et Kéwatin, 67 milles, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique (B).
	Contrat passé entre Thomas Marks, John Ginty, P. Purcell et H. Ryan et Sa Majesté la reine Victoria, pour l'exécution des travaux d'excavation, etc., entre la rivière aux Anglais et la rivière à l'Aigle, 118 milles, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique (A).
	Cédule des soumissions pour l'entreprise du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir: cédule A, de la rivière aux Anglais à la rivière à l'Aigle, 118 milles; Cédule B. de la rivière à l'Aigle à Kéwatin, 67 milles, et cédule C de la rivière aux Anglais à Kéwatin, 185 milles.
No. 43i	Réponse à ordre; correspondance au sujet du transfert des bureaux du chemin de fer de Victoria à New-Westminster; aussi, frais de réparations et d'arrangements de l'ancien hotel du gouvernement à New-Westminster comme bureau de chemin de fer. (Pas imprimée.)
No. 43j	Réponse à ordre ; état détaillé des sommes d'argent payées jusqu'au ler mars 1879, pour le prolongement de l'embranchement Pembina ; la partie qui se trouve entre Fort-William et Sunshine Creek ; entre Sunshine Ureek et la Rivière-aux-Anglais ; entre le portage du Rat et le lac la Crosse, et un état des sommes dépensées à la Baie-du-Tonnerre, ainsi que celles dépensées pour le canal de Fort Frances. (Pas imprimé.)
No. 437	Réponse à ordre; arrêté du conseil, passé en juin 1876, localisant la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la Baie-du-Tonnerre et un point près du Fort George, dans la Colombie-Britannique; et aussi entre la Passe de la Tête-Jaune et Burrard's Inlet. Réponse à ordre; soumissions contenant les cédules des quantités et des prix des contrats Nos. 13, 14, 15 et 25 pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.
	MATIÈRES DU VOLUME No. 9.
No. 43m.	Communication de Saudford Fleming, écr., ler février 1879, accompagnée des soumissions pour la construction des travaux entre la Rivière-aux-Anglais et la Rivière-à-l'Aigle, 118 milles,—de la Rivière-à-l'Aigle, 118 milles,—de la Rivière-à-l'Aigle, 118 milles,—de la Rivière-aux-Anglais de Kéwatin, 185 milles,—et une lettre en date du 31 janvier 1879, adressée par Marcus Smith à Sandford Fleming, écr., à ce sujet. Autre communication de Sandford Fleming, écr., du 12 février 1879, concernant son rapport en date du ler février 1879, au sujet des soumissions reçues pour la construction des sections du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre la Rivière-aux-Anglais et Kéwatin.
No. 43n	Rapport adresse à l'honorable ministre des travaux publics du Canada par Sandford Fleming, écr., C.M.G., ingénieur-en-chef, au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1879.
No. 43o.	Arrangement entre Joseph Upper et Cie., et Sa Majesté la reine pour équipper et exploiter l'embranchement de Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique, au lieu et place du gouvernement, en vertu du contrat passé le 3 août 1878 par George Stephen et la compagnie du chemin de fer de Saint-Paul et du Pacifique. (Pas imprimé.)
No. 44.	Manitoba:—Etat indiquant le nombre d'immigrants venus au Manitoba, sous les auspices des agents d'émigration, pendant l'année 1878. (Pas imprimé.)
No. 44a.	Réponse à ordre; liste des lettres patentes émises dans les différentes paroisses de la province du Manit da, pour des terres situées dans la zone réservée aux colons. (Pas imprimes.)

Réponse à ordre ; arrêté du conseil, en vertu duquel certains lots de terre, le long de la rivière Rouge, au Manitoba, ont été réservés pour des fins de colonisation. (Pas imprimée.)